



Association du Master Finance

ASSAS

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Constitutive

- 13 Décembre 2018 –

-92 rue d'Assas 75006 PARIS –

associationassasfinance@gmail.com

Le **Jeudi 13 Décembre 2018**, les fondateurs de l'**Association du Master Finance ASSAS** se sont réunis en assemblée générale constitutive à l'**Université Paris II – Panthéon Assas** au 92 rue d'Assas 75006 PARIS.

Sont Présents à titre d'administrateurs :

Théo BARTOLI

Nicholas CAMPELLO-TOON

Abdoulaye DIALLO

Yasmine DRICI

Paul EDON

Lara GIELBAT (procuration donnée à Yasmine DRICI)

Sevdanur KOSEOGLU

Yannis LAGDANI

Julien MAROT

Audrey PISSIER

Simon QUINOL-HÉRAUD

Adrien TOURBET

Laurène YUNG

L'assemblée générale désigne **Yannis LAGDANI** en qualité de président de séance et **Sevdanur KOSEOGLU** en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance met à la disposition des présents le projet de statuts de l'association et l'état des actes passés pour le compte de l'association en formation.

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation du projet de constitution de l'association ;
- présentation du projet de statuts ;
- adoption des statuts ;
- désignation des premiers membres du conseil ⁽¹⁾ ;
- reprises des actes passés pour le compte de l'association en formation ⁽¹⁾ ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et publication.

Enfin, le président expose les motifs du projet de création de l'association et commente le projet de statuts.

Point n°1 : Approbation des statuts de l'association

L'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis :

- Approbation de la structure à l'unanimité
- Approbation de l'intégration des Master 1 à l'unanimité
- Approbation des statuts à l'unanimité, sous réserve de modifications intégrant les Master 1
- Approbation de la proposition de limitation d'accès aux postes du Bureau à l'unanimité
- Approbation de la mise en place d'un pôle Communication, un pôle Event et un pôle Partenariat à l'unanimité ;

Décision de fixer le montant de la cotisation à 20 euros à l'unanimité.

Point n°2 : Election au Conseil d'administration

En ce 13 décembre 2018, l'assemblée générale constitutive doit élire les membres du conseil d'administration.

- Approbation de l'élection de Yannis LAGDANI en tant que Président à l'unanimité
- Approbation d'Adrien TOURBET en tant que Trésorier à l'unanimité
- Approbation de Sevdanur KOSEOGLU en tant que Secrétaire Général à l'unanimité
- Approbation de Paul EDON en tant que Vice-Président Communication à l'unanimité
- Approbation d'Audrey PISSIER en tant que Vice-Présidente Event à l'unanimité
- Approbation de Simon QUINOL-HÉRAUD en tant que Vice-Président Partenariat à l'unanimité

Les membres du conseil ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Signature

Sevdanur KOSEOGLU